



**RÉPARER LES DOMMAGES DE LA CRISE
ET PRÉPARER L'AVENIR AVEC LE NOUVEAU
FONDS EUROPÉEN REACT-EU
RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE**

Rapporteur : Hervé COUPEAU

**Délibération
Séance plénière du 14 décembre 2020**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 27 novembre 2020,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 1^{er} et 2 décembre 2020,

Vu l'avis du Bureau en date du 7 décembre 2020,

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

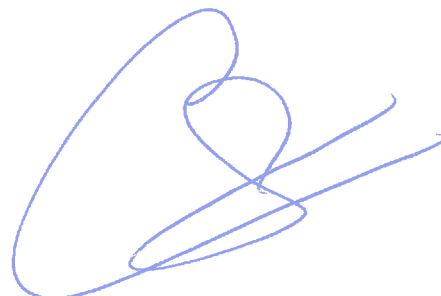
Vote :

Pour : 62

Contre : 9

Abstentions : 0

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Avant la crise sanitaire, l'UE, affaiblie par le Brexit, semblait peu unie et la négociation sur le budget 2021-2027 s'annonçait difficile. Les propositions ambitieuses de la Commission Européenne pour faire face à la crise ont permis de ressouder les États-Membres, après quelques attermolements, autour d'un projet solidaire commun.

I- UN CONTEXTE FAVORABLE MAIS NON STABILISÉ

Le 10 novembre 2020, le Parlement européen et les États membres de l'UE au sein du Conseil sont parvenus à un accord historique sur le prochain budget à long terme et Next Generation EU (Nouvelle Génération UE), l'instrument financier temporaire de relance. Une fois adopté, le train de mesures d'un montant total de 1 800 milliards d'euros sera le plus important jamais financé par le budget de l'UE pour reconstruire l'Europe de l'après-Covid 19.

Le Fonds REACT-UE, doté de 55 milliards d'euros en faveur de la cohésion des territoires, découle du Plan de relance et aura la particularité d'être mis en œuvre par les autorités de gestion des Fonds structurels européens (FESI). Si la Commission européenne a tracé les contours de ce Fonds, il appartient aux Exécutifs régionaux de proposer une stratégie de mise en œuvre, ce que réalise la présente communication du Conseil Régional.

Avant d'évoquer le contenu des priorités du Fonds REACT-UE, le CESER tient à faire le point sur les interventions de l'UE en faveur de la réparation des effets de la crise et sur les étapes qui restent à finaliser.

Le 27 mai 2020, la Commission européenne a proposé un Plan de relance aux États-Membres, une initiative historique qui a amené les États-Membres à faire front commun face à la crise.

La Commission n'a cependant pas attendu cet accord pour réagir à la crise : elle a, par exemple, investi 37 milliards d'euros en faveur des systèmes de santé et des petites entreprises (CRII et CRII+), mais aussi 100 milliards d'euros pour soutenir les dispositifs de chômage partiel (SURE).

Avec le Plan de relance, l'intervention de l'UE sera majeure car elle financera une partie conséquente des Plans de relance nationaux. 40 % des 100 milliards d'euros du Plan de relance français sera financé par le Plan de relance européen.

Aujourd'hui, malgré de très grandes avancées, l'emprunt sur les marchés financiers pour financer le Plan relance, est suspendu aux véto de la Pologne et de la Hongrie sur le respect de l'état de droit.

L'UE impose à ces pays une conditionnalité (respect du principe de l'indépendance de la justice, respect de la liberté de la presse par exemple) à l'implémentation de Plan de relance. Ce bras de fer devrait pouvoir se solder par un accord étant donné le besoin de financement de ces deux pays. **Le CESER appuie la démarche consistant à imposer des conditionnalités à des pays qui, à l'heure actuelle, ne respectent pas les droits fondamentaux de l'Union Européenne et ce, malgré le retard que cela provoque dans les négociations.**

Parallèlement, les travaux se poursuivent en vue de l'adoption définitive, par le Parlement européen et le Conseil, de tous les trains de mesure du Plan de relance dont la décision relative aux ressources propres. En ce qui concerne cette dernière décision, qui permettra à la Commission d'emprunter des fonds, une ratification par tous les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles est nécessaire.

Il apparaît donc que la mise en œuvre du Fonds REACT-UE par le Conseil Régional n'est pas complètement acquise à l'heure actuelle. Cependant, le CESER salue l'initiative anticipatrice de l'Exécutif régional à travers cette communication.

II- LES ATTENTES DU CESER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE REACT UE

Dans un communiqué de presse, la Commission européenne indique que « REACT-EU apportera un financement supplémentaire aux secteurs les plus importants, qui sera crucial pour jeter les bases d'une reprise saine. Il s'agira notamment d'investir pour soutenir les mesures de maintien de l'emploi, y compris les régimes de chômage partiel et l'aide aux travailleurs indépendants.

Les fonds pourront également être utilisés pour soutenir la création d'emplois et les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, pour soutenir les systèmes de soins de santé, ainsi que pour mettre des fonds de roulement à la disposition des petites et moyennes entreprises et leur fournir une aide à l'investissement. Ce soutien sera disponible dans tous les secteurs économiques, y compris dans les secteurs du tourisme et de la culture, très touchés.

L'aide supplémentaire servira également à investir en faveur du pacte vert pour l'Europe et de la transition numérique, et viendra renforcer les importants investissements déjà consentis dans ces domaines au titre de la politique de cohésion de l'UE ».

Le fonds REACT UE constituera une enveloppe supplémentaire aux programmes existants de la politique de cohésion. Ces ressources viendront donc s'ajouter aux enveloppes existantes de la période 2014-2020 et à celles proposées pour la période 2021-2027.

L'urgence à laquelle REACT UE répondra, appelle une mise en œuvre rapide. C'est pourquoi une flexibilité des règles d'utilisation des fonds a été mise en place par la Commission européenne. Ainsi, la consommation de ces ressources devra se réaliser avant la fin de l'année 2023 et les dépenses éligibles pourront remonter jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Contrairement aux fonds européens classiques (FESI) qui nécessitent des cofinancements, ce fonds financera des actions à 100 % avec la possibilité de recevoir des

préfinancements importants. Même si le Fonds couvre essentiellement des projets d'investissement, la possibilité sera offerte de financer 50 % des frais en ressources humaines engendrés par les projets.

Le choix des priorités réalisé par la Région Centre-Val de Loire paraît correspondre aux besoins de certains acteurs régionaux mais le caractère urgent propre à REACT UE ne transparait pas suffisamment. C'est pourquoi le CESER soulève quelques interrogations.

En premier lieu, il constate que malgré l'annonce d'une aide importante au système de santé, seuls 800 000 euros sont prévus pour les projets dans ce domaine, en sus des aides régionales et de l'État. **Le CESER soutient les initiatives fléchées par la Région (postes d'assistants territoriaux universitaires et amorçage du GIP Pro Santé) mais il s'étonne du faible nombre de projets identifiés. Le récent rapport du CESER sur les hôpitaux publics a montré que les besoins de ces derniers étaient importants et il est surprenant qu'aucune action ne soit prévue en ce sens.**

Le financement dans le domaine économique (PME-PMI) avec ses 26,5 millions d'euros inclut le tourisme, ce qui paraît tout à fait adéquat par rapport à la situation de ce secteur.

Cependant, le CESER constate que, à priori, la majorité des aides s'effectuera par le biais d'instruments financiers et non de subventions. L'objectif essentiel sera donc que les entreprises contractent plus facilement des prêts remboursables à plus long terme. La mise en place de ces outils financiers est-elle imposée par la Commission européenne ? Quelle répartition y aura-t-il entre les aides sous forme de prêts et celles sous forme de subventions ? La capacité de remboursement des entreprises s'avère déjà amplement entamée par les dispositifs nationaux de soutien (PGE, reports de charges...).

Le CESER regrette fortement l'absence de mesures dédiées à la jeunesse particulièrement précarisée en cette période de crise alors que la Commission européenne recommande le soutien à l'emploi des jeunes. Le FSE ne peut-il pas être mobilisé sur des dispositifs en faveur de la formation des jeunes dans le cadre de la mise en place de REACT UE ?

D'une manière générale, le CESER exprime son inquiétude quant à l'augmentation de la précarité des plus démunis et aussi quant à l'augmentation des personnes devenues précaires pendant la crise. Bien que l'action sociale ne fasse pas partie des compétences régionales, le CESER se demande si le Conseil régional ne devrait pas renforcer ses actions en faveur de l'insertion ou la réinsertion de ces publics par un accès facilité à des formations.

Par ailleurs, dans les deux années qui viennent, la Région va gérer trois programmes en

parallèle : la fin de la programmation 2014-2020, le début de la programmation 2021-2027 et le fonds REACT UE jusqu'à la fin 2023. Or certaines thématiques de ces programmes se recoupent alors que les conditions d'intervention sont différentes. REACT UE, fonds particulièrement attractif car financé à 100 %, pourrait bien « siphonner » le programme 2021-2027 et le CESER se demande comment les porteurs de projets vont pouvoir s'orienter par rapport à cette offre multiforme de financements. Le besoin d'aide à ingénierie de projets s'en trouve renforcé.

Dans le même état d'esprit, le CESER affirme le besoin impérieux d'articuler les différents niveaux d'interventions résultant des Plans de relance européen, français et régional. L'État, la Région et les Départements doivent trouver une organisation qui permette aux bénéficiaires potentiels de se repérer car les besoins sont urgents et le secteur public se doit d'être efficace.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 14 DECEMBRE 2020

Avis du CESER relatif à : réparer les dommages de la crise et préparer l'avenir avec le nouveau fond européens REACT-EU

Intervention de Madame : Armelle BRUANT

Au nom du groupe : CGT

A la lecture du rapport du Président du Conseil Régional nous pourrions penser que la contribution de l'Union Européenne pourrait être salubre : quelques millions par ci par là, surtout par ci d'ailleurs, toujours du côté des mêmes...Le soutien aux entreprises devient légion dans cette région. Les fonds attribués à la santé dans ce dispositif sont fléchés à hauteur de 800000€ destinés à qui, et pour quoi faire? Et bien non ce ne sera pas pour apporter des moyens supplémentaires pour l'hôpital public et répondre aux attentes des acteurs de santé de tous ces établissements au bord de l'explosion.

Faute de moyens, l'hôpital public a été incapable de répondre à la hauteur nécessaire de cette pandémie. Et si les entreprises françaises avaient pu répondre à la demande de matériels (masques, respirateurs, etc.) nous n'en serions pas là. Cette absence de moyens est bien le résultat des politiques publiques conduites dans le cadre des directives européennes fixant inlassablement comme règle d'or la réduction des moyens pour les services en préconisant leur privatisation. Entre 2011 et 2018, ce ne sont pas moins de 70 recommandations de l'Union Européenne qui demandaient aux états membres de baisser les dépenses publiques en matière de santé tout en favorisant la santé privée, en les arrosant de subventions diverses. Et tous les Etats ont appliqué ces directives, sans en référencer aux peuples. Alors qu'en France, le peuple avait voté NON au Traité Constitutionnel Européen en 2005.

Dans le processus qui nous est présenté, l'UE finance la poursuite de son processus de domination des nations et de confiscation de la souveraineté des peuples. La philosophie générale va accélérer ce qui nous a conduit à cette crise pour prétendument en sortir ! Cette enveloppe de 93 M€ de l'UE n'est qu'un nouveau plan d'endettement, qui va rémunérer toujours les mêmes. Et l'expérience nous montre aussi que plus l'état s'endette plus la pauvreté et la misère augmente.

Quid des 60000 signatures sur la pétition CGT, qui a conduit le Conseil Régional à rejeter le Plan Régional Santé ? (Pour la 2^{ème} fois !) Il faut avoir en tête que les réponses d'hier donneront les mêmes résultats !

Mais s'il n'y avait pas en France ce système extraordinaire qu'est la sécurité Sociale, et le régime d'indemnisation du chômage, où en serions-nous ? Or, tant les politiques de l'Etat que celles de l'UE tendent à mettre ces systèmes par terre au mépris de l'expression des peuples.

Or, les 2 plans à notre ordre du jour que ce soit le CPER, ou les fonds européens ne sont pas faits pour alimenter le social mais pour renforcer ce qui a prévalu en 2008 :

- Plus de moyens pour la médecine libérale
- Moins de moyens pour l'hôpital public, pivot de notre système de santé.

L'avis qui nous est présenté soulève des questions, mais hélas pas les bonnes...Il s'inquiète de la capacité des états à rembourser leurs dettes, tant nationale qu'européenne, mais il n'y a pas de craintes à avoir : **ce sont les créateurs de richesses, les salariés en activité et les retraités qui devons rembourser ... !**

Nous voterons contre cet avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 14 DECEMBRE 2020

Avis du CESER relatif au nouveau fonds européen REACT-EU Répartition de l'enveloppe

Intervention de Marie-Laure CHOLLET

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le groupe Artisanat Accueille avec satisfaction la mise en œuvre prochaine, du moins peut-on l'espérer, de moyens supplémentaires pour endiguer les effets de la crise qui éprouve durement le quotidien des entreprises.

Il convient néanmoins de veiller à faire en sorte que ce fonds important soit mobilisé le plus rapidement possible et avec toute la souplesse annoncée. Nous avons trop payé par le passé la multiplication des étapes à franchir érigées par un millefeuille, spécialité nationale roborative, de gestionnaires avant d'accéder à ce type de dotations. Il y a urgence ; le conseil régional se dit prêt à agir ; faisons-lui confiance.

Les priorités visent les PME PMI. N'oublions pas les TPE qui se trouvent elles aussi dans des situations difficiles. Pour se relever, elles auront souvent besoin d'investir, de repenser leur stratégie commerciale tout comme leur organisation interne. La priorité donnée aux domaines de la transition numérique et de l'économie verte correspond à une des pistes explorées spontanément par les chefs d'entreprise. Les réseaux d'accompagnement des entreprises sont mobilisés pour les accompagner dans leur réflexion. Signalons par exemple que CMA France orchestre la réalisation de 30.000 diagnostics numériques auprès d'artisans dans des délais très brefs. L'objectif poursuivi n'est pas de posséder une énième étude sur le sujet mais bien de faire émerger des projets qui vont demander des moyens pour être réalisés à très court terme. Bien entendu, ces travaux sont déclinés en Centre – Val de Loire. Chacun sait également combien l'Artisanat est impliqué dans l'économie verte, nous le démontrons fréquemment dans nos interventions.

Nous avons relevé que le fonds pouvait permettre de soutenir les mesures d'aides aux travailleurs indépendants, au même titre que celles reposant sur le chômage partiel. C'est important. Mais c'est bien le rebond qui doit être visé en privilégiant des modalités pragmatiques.

L'avis pointe avec pertinence une réalité : qu'en est-il de l'endettement de nos entreprises et, corrélativement, de leur capacité à rembourser ? On peut inventer les instruments financiers les plus sophistiqués à base de prêts ou d'avances remboursables, passé un certain seuil, le chef d'entreprise dira « stop ! » et l'aide publique risque d'être inefficace.

Nous partageons le souci de ces entreprises de préserver leur indépendance et la difficulté à envisager que des fonds propres privés soient soutenus par de l'argent public. La situation exige pourtant dans de nombreux cas plus qu'un renflouement de trésorerie, même si en la matière le besoin est réel (la dernière enquête de conjoncture réalisée par la CRMA en novembre 2020 montre que la part des artisans qui déclarent connaître de grandes difficultés de trésorerie a plus que doublé en un semestre passant de 10 à 22 % au sein du panel).

Cependant, comment rebondir avec des boulets aux pieds nommés « différés » et des perfusions appelées « prêts » ? Le malade réclame un remède qui agit instantanément, et sans effet secondaire.

Enfin, l'avis souligne l'augmentation de la précarité des plus démunis et celle des personnes devenues précaires. Nous souhaitons attirer l'attention sur un autre groupe : celui des « nouveaux vulnérables ». Il est composé d'une partie de nos confrères rendus fragiles par les fermetures imposées, par les changements de comportement et l'attentisme des consommateurs, par les reports ou le gel des commandes publiques. Des employeurs devenus très fragiles, ce n'est pas un bon présage pour le marché de l'emploi. Des indépendants présents sur tout le territoire régional qui luttent – souvent en silence, et c'est peut-être un tort - pour garder la tête hors de l'eau, c'est inquiétant pour la vie locale. Rappelons que « la première entreprise de France » offre un emploi à plus de 120.000 actifs en Centre – Val de Loire.

Cela a été dit à maintes reprises : il y a urgence. Que REACT-EU soit accessible sans plus de délai pour amplifier les effets du Plan de relance.

Le Groupe Artisanat votera l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.regioncentre.fr